



PRFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction dpartementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques

Service Gestion Police de
l'Eau - LET200607

PROGEFIM
ZI du Phare - BP. 10288
23 RUE ALESSANDRO VOLTA
33700 MERIGNAC

Dossier suivi par :
Coraline Gauthier *CG*

Mél : coraline.gauthier@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 93
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : Porter à connaissance instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de
l'environnement : **Projet de construction du lotissement "Les Hauts du Lescourre"
au lieu-dit "Lasbourdettes" sur la commune de LESCAR**
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf. : 64-2020-00110

Pau , le 05 Juin 2020

Monsieur,

J'accuse réception de votre porter à connaissance, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),
concernant l'opération suivante :

**Projet de construction du lotissement "Les Hauts du Lescourre" au lieu-dit "Lasbourdettes"
sur la commune de LESCAR**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 3 juin 2020
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 64-2020-00110

Votre dossier a été transmis à l'unité quantité/lit majeur du service gestion et police de l'eau chargée
de l'instruction de ce dossier.

J'attire votre attention sur le fait que les modifications que vous avez sollicitées ne pourront entrer en
application, en tout ou partie, qu'à compter de la notification de la décision de monsieur le préfet.

Conformément à l'article R. 214-39 du code de l'environnement, le silence gardé par l'administration
pendant plus de trois (3) mois sur votre demande emporte décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation
la cheffe du service gestion et police de l'eau
Juliette Friedling

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents
chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6
janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez
exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet
unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.